**Extrait N° 14 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**-----**

**Séance ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2007**

L'an deux mil sept, le vingt et un septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – M. Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 septembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

**& &**
**&**

**AFFAIRE N° 14 / Installation classée pour la protection de l'environnement - Exploitation d'un centre de chéloniens terrestres et aquatiques**

Le conseil municipal est informé que par arrêté n° 315/BEAT du 11 juillet 2007, la Préfecture a prescrit une enquête publique relative à l'exploitation d'un centre de conservation, d'études et de présentation de chéloniens terrestres et aquatiques sur le territoire communal.

L'enquête se déroule du 27/08/07 au 27/09/07.

**…/…**

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire, délibère et à l'unanimité, émet un **avis très favorable** à la création d'un centre de conservation, d'études et de présentation de chéloniens terrestres et aquatiques sur le territoire communal.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**